



RCS : CHATEAUROUX

Code greffe : 3601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHATEAUROUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1980 B 00064

Numéro SIREN : 319 282 521

Nom ou dénomination : A. GUILLEMET ET FILS

Ce dépôt a été enregistré le 12/01/2017 sous le numéro de dépôt 50

A GUILLEMET ET FILS
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000,00 €
Siège social : Route de Limoges, Z.I. Les Narrons
36200 ARGENTON-SUR-CREUSE
319 282 521 RCS CHATEAUROUX

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le 12 janvier,

A 11 heures,

Les associés de la Société A GUILLEMET ET FILS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gilles GUILLEMET, en sa qualité de Président.

Monsieur Alexandre MARCHENAY est désigné comme secrétaire.

La Société COGEP AUDIT, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est excusée.

Madame Tatiana PANTOFEL et Monsieur Denis BILLON, Délégués du Comité d'entreprise, assistent à la réunion.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 2 504 sur les 2 504 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- le rapport du Président,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président,
- Remplacement du Président,
- Pouvoir pour les formalités.

Le Président présente à l'Assemblée son rapport.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de prendre acte de la démission de Monsieur Gilles GUILLEMET de son mandat de président à effet du 31 décembre 2016, à minuit, et de son remplacement par Monsieur Alexandre MARCHENAY, demeurant à VIGOUX (36200), 1 ter rue de la Croix, comme nouveau président pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de conférer tous pouvoirs à Maître Franck LAVOUE, Avocat au Barreau de CHATEAUROUX, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

LE PRESIDENT M. Gilles GUILLEMET 	LE SECRETAIRE M. Alexandre MARCHENAY 
--	---